

Agriculture.—Fermes et Stations Expérimentales (61); Fruits (80); Industrie laitière (45); Réfrigération (25); Graines de semence (185); Fourrage et Provende (67); Généalogie du Bétail (121); Bétail et Produits animaux (120); Maladies Contagieuses des animaux (6); Viandes et Aliments en conserves (77); Insectes et fléaux destructeurs (47); Engrais Chimiques (69); Racines (181); Article 235 du Code Criminel (Paris aux Courses) (36); Inspection et Vente (100).

Assurance.—Loi sur L'assurance (101); Compagnies de Prêt (28); Compagnies de Fiducie (29).

Chemins de fer et canaux.—Ministère des Chemins de fer et Canaux (171); Chemins de fer de L'Etat (173); Fonds de Prévoyance des Employés des Chemins de Fer (6-7 Edouard VII, c. 22 et amendements); Lois amendant la Loi du Chemin de fer National Transcontinental (4-5 Geo. V, c. 43 et 5 Geo. V, c. 18); Loi des Chemins de l'Etat (172); Lois des Chemins de fer Nationaux (172); Lois sur les embranchements du Canadien National (14-15 Geo. V, cc. 14-32; 15-16 Geo. V cc. 5, 5 et 7; 17 Geo. V, cc. 12-26); Loi des Indemnités aux Employés du gouvernement (30); Loi des Compensations du Canadien National, 1927, (17 Geo. V, c. 27); Loi des obligations du Grand Tronc, 1927, (17 Geo. V, c. 7); Marine Canadienne Nationale, 1927 (17 Geo. V, c. 29); Lois des grandes routes (9-10 Geo. V, c. 54 et amendements à cette loi); L'acquisition des actions privilégiées et ordinaires de la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada (10 Geo. V, c. 17, 10-11 Geo. V, c. 13, et 11-12 Geo. V, c. 9).

La Loi des Chemins de fer, 1919, (Compagnies) (9-10 Geo. V, c. 68) confère certains pouvoirs au ministre. En ce qui regarde les compagnies de chemins de fer subventionnées, les lois autorisant les subventions qui leur sont accordées sont appliquées par le ministre, qui a aussi juridiction dans certains cas, lorsque le gouvernement a donné sa garantie.

Commerce.—Grains du Canada (86); Exportation d'électricité et de fluide (54); Inspection de l'électricité (55); Unités électriques (56); Poinçonnage de l'or et de l'argent (84); Inspection du Gaz (82); Statistiques (190); Poids et Mesures (212); Tarif des transports fluviaux (208); Prime sur le Chanvre (1913, c. 50); Primes sur le cuivre en barres ou baguettes (1923, c. 40).

Commission du Service Civil.—Loi sur le Service Civil (22).

Contrôleur général.—Loi sur le budget et la vérification des comptes (178).

Défense National e.—Loi de la Défense Nationale (136); Loi du Service Naval (139); Discipline Navale; Loi de la Milice (132); Loi des pensions à la Milice (133); Loi du Collège Militaire (131); Articles 85 et 86 du Code Criminel; Loi de l'Armée; Loi des dettes régimentaires; Loi de l'Aviation, 1919 (3); Loi des Forces Aériennes.

Finances.—Appropriation; Banques (12); Lettres de Change (16); Vérification des Comptes (10); Prêts aux fermiers Canadiens (66); Pensions de retraite (24); Revenu consolidé et vérification des comptes (178); Imprévues (31); Circulation monétaire (40); Ministère des Finances et Trésorerie (71); Billets du Dominion (41); Commission du District Fédéral (Stats. 1927, c. 55); Finance (70); Intérêt (102); Hôtel des Monnaies (134); Caisses de petite épargne (13); Subsidés provinciaux (192); Caisses Populaires de Québec (14); Caisses d'Épargne (15); Revenu spécial de Guerre (179) (en partie).

Immigration.—Loi et règlements sur l'immigration, 1910, (93) avec amendements (94); Loi et règlements sur l'immigration chinoise, 1923 (95).

Imprimeur du Roi et Contrôleur de la Papeterie.—Imprimerie nationale et Papeterie (162); Publication des Statuts (2).

Intérieur.—Ministère de l'Intérieur (103); Terres domaniales (113); Octrois de terres (114); Arpentage des Terres domaniales (117); Parcs et Réserves forestières (78); Irrigation (104); Zone des chemins de fer (116); Eaux de la Zone des chemins de fer (211); Yukon (215); Opérations minières dans les placers du Yukon (216); Les mines de quartz du Yukon (217); Forces hydrauliques du Dominion (210); Titres de propriété (118); Le gibier du Nord-Ouest (141); Les territoires du Nord-Ouest (142); Terres de l'armée et de la marine (115); Assainissement et irriga-